

Paris, le 2 juin 2023

Inflation : la FFMKR obtient une négociation flash mais ne perd pas de vue les engagements de l'avenant 7

Depuis le début de l'année, la FFMKR multiplie sans relâche les contacts avec l'Élysée, Matignon, le Ministère de la santé et l'Assurance maladie afin d'obtenir des mesures d'urgence face à l'inflation. Cette mobilisation est en train de porter ses fruits puisqu'une négociation flash avec l'Assurance Maladie, transversale à toutes les professions paramédicales, sera engagée dans les prochains jours.

Pour rappel, les kinésithérapeutes ont perdu près de 20 % de pouvoir d'achat après 10 ans de gel de leurs tarifs, ce qui n'a fait qu'accélérer le phénomène d'abandon du métier. Désormais, 30 % des kinésithérapeutes qui mettent fin à leur activité chaque année ont moins de 30 ans et quittent la profession. La menace sur l'accès aux soins est bien réelle.

L'avenant 7 a été signé par la FFMKR en décembre dernier pour améliorer les conditions de travail des kinésithérapeutes, mais son blocage en janvier 2023 a privé la profession de revalorisations conséquentes (environ 7000 € par kinésithérapeute et par an) et l'a laissée démunie face à ses difficultés économiques dans un contexte d'inflation.

La FFMKR se félicite de l'ouverture prochaine de cette négociation flash destinée à soutenir le pouvoir d'achat de l'ensemble des professionnels paramédicaux du secteur libéral, notamment les kinésithérapeutes. Cette mesure d'urgence ne doit cependant pas occulter la nécessité d'investir massivement sur la kinésithérapie comme l'avait prévu l'avenant 7.

L'enveloppe de 530 millions d'euros, que la FFMKR avait obtenue de haute lutte pour le financement des mesures de l'avenant 7, ne doit pas être perdue. Cet investissement doit bénéficier à la profession et financer des mesures durables pour répondre au défi du vieillissement de la population.

La FFMKR poursuit sa mobilisation pour obtenir, dans le cadre de la négociation flash, une revalorisation de la lettre clé et une reprise des discussions sur les bases de l'avenant 7 qui reste l'objectif principal.

Contact presse :
Sébastien GUERARD, Président
Tél. 06 03 85 96 28
president@ffmkr.org